

Bureau de Services Québec d'Amqui
49, Boul. Saint-Benoît Est.
G5J 2B8
PQ.

Att. : Responsable(s) du dossier de Pierre Michaud (MICP03015690)

Objet : Commentaires et analyse du document: Note libre a conservation permanente (?)

Ce document (en page 2 de cette lettre) est daté du 03 mai 2022 et selon notre compréhension et résume l'appel téléphonique fait par monsieur Pierre Michaud au bureau de Services Québec localisé quelque part. Ce document contient des faussetés et il est important de les corriger. Monsieur Michaud n'a jamais refusé de confirmer son adresse ? d'où vient ce commentaire ? J'ai expliqué à plusieurs reprises aux CLE et Services Québec que mon expulsion du 219 rue Lauréanne est illégale et que ce dossier (le mien) est toujours actif afin de récupérer ma maison.

En date du 03 mai 2022 je n'ai jamais dit que je préférais que mon dossier soit transféré à Granby ? Ce commentaire est une déformation de toutes les explications non présentes dans ce petit document de note libre et rédigé comme s'il n'y avait jamais eu de communication avant. Ce document toujours selon notre compréhension résume trois points. La coupure de l'aide social en fonction de mon âge et deux fausses interprétations de ce que Monsieur Michaud a dit au téléphone le 03 mai 2022 et rien d'autre.

Qui a écrit ce document ? A quel moment ce document a-t-il été écrit ? Il y a trois moments différents sur ce document avec des références incompréhensibles. Prendre note aussi que l'on doit inscrire le nom complet d'une personne en référence et non PIERRE !

Il serait aussi préférable de remplacer le texte (CT) Appel de M. par L'Appel de monsieur Pierre Michaud. Plus de 95% des informations mentionnées par monsieur Michaud au téléphone le 03 mai 2022 sont absentes de ce document. Nous vous invitons à consulter notre document (PMI) PVDSQ0103052022-police afin de combler les vides manquants. En termes clairs vous prenez vos décisions avec de fausses informations et ou essayez de vous excuser avec des informations tronquées.

C'est avec regret que nous constatons la consolidation de fraudes de Services ou CLE Québec. Les pertes de temps que vous faites subir à monsieur Pierre Michaud vous seront facturées avec six (6) zéros ainsi que des peines d'emprisonnements pour actions volontaires dirigées contre autrui.

Tous et toutes savons que chaque dossier est du cas par cas. Nous vous invitons à procéder à des dépôts rapidement afin de stabiliser les sanctions qui vous seront imposées. Si vous avez besoin d'explications supplémentaires nous vous invitons à communiquer avec monsieur Pierre Michaud.

Suite à la page suivante,

Imprime écran du document de Services ou CLE du Québec.

UT: L058PA3 MTESS - APTE SOUTIEN FINANCIER 20220526 PAGE 01
ASSI CON F CONSIGNER/SUIVRE LES INTERVENTIONS 13:13:11 ASF72M2
TX SUIV: ASSI CON IDENTIFIANTS: MICP03015690,20200526,20220526

#1 MICP03015690 MICHAUD PIERRE #2

INTERVENTION CRÉÉE/MODIFIÉE: L205P73 2022-05-03 13:58 L205P73 2022-05-03 14:15
TYPE D'INTERVENTION : ID Information à consigner au dossier d'aide
RAISON DE L'INTERVENTION : TL01 Note libre à conservation permanente
INTERVENTION CONCERNANT : 1 PIERRE
INFORMATION FOURNIE PAR : PIERRE

NOM DE LA RAISON DE L'INTERVENTION:
Appel du M.

M. Michaud nous a appelé du bureau de Témiscouata sur le Lac au Bas-St-Laurent pour s'informer pourquoi il n'a pas reçu son chèque du 1er mai. Il ne veut pas nous confirmer son adresse, M. dit qu'il a le droit de demander le transfert de son dossier et qu'il préfère que son dossier soit transféré à Granby. Nous lui avons expliqué que son dossier a été annulé car il a 66 ans et il a le droit à la pension de vieillesse. Nous avons une lettre de Service Canada au dossier qui nous informe que M. a fait une demande, mais qu'il veut recevoir la pension de vieillesse à partir de 2026 seulement. Nous avons essayé de lui expliquer qu'il n'est plus admissible à l'aide sociale et qu'il doit demander la pension de vieillesse, mais il n'était pas d'accord.

SUIVI DEMANDÉ:

AU SECTEUR:

UN. ADM.

DETAIL

SUIVI

CONS.DEC

DOS.AIDE

BIEN/AV

REVENUS

FIN DE CONTENU DU DOCUMENT COMPLET


PAR NUMÉRISATION



ADDSQPMI0127052022 page 2 de 2

